



S'engager  
avec les familles

Union départementale des  
associations familiales

Aux Parlementaires

Grenoble, le 23 juin 2014

Nos Réf. :  
BT/SM

Objet :  
Adaptation de la société au vieillissement

Monsieur le Sénateur de l'Isère,

Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement a été présenté le 3 juin en Conseil des Ministres. L'UNAF et l'Udaf de l'Isère saluent l'approche globale du projet de loi et l'UNAF a avancé plusieurs propositions dans une large contribution. Nous tirons toutefois la sonnette d'alarme car le texte n'apporte pas de solutions à la hauteur des très grandes difficultés rencontrées par le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

La population française vieillit et les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles. Cela nécessite un développement des services d'aide et d'accompagnement à domicile alors que la survie de ces services est aujourd'hui en jeu.

En effet, le secteur, principalement porté par les associations, souffre de la réduction des capacités financières de ses financeurs, qui ne prend pas en compte le prix de revient des services proposés aux personnes âgées. Face à ces contraintes financières, de nombreuses associations disparaissent et licencient, alors que ce secteur est pourvoyeur d'emplois de proximité, non délocalisables. La qualité de service pour les personnes âgées risque également d'être remise en cause avec l'effondrement de l'offre associative.

Pour sauver ce secteur, nous demandons que le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement intègre un volet de « sécurisation » des financements du secteur de l'aide à domicile, avec l'instauration d'une autorisation opposable qui reconnaisse le prix de revient de ces services et une participation plus forte de la CNSA, dont la contribution relative à l'APA n'a cessé de diminuer, afin de financer cette prise en compte du coût réel du service.

L'UNAF a saisi le Premier Ministre, la Ministre des Affaires Sociales et la Secrétaire d'État en charge des personnes âgées de cette situation d'urgence en leur demandant que le projet de loi apporte des réponses concrètes à cette situation.

Nous sollicitons votre vigilance et vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur de l'Isère, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,  
Bernard TRANCHAND

Siège social

2 rue de Belgrade  
38 000 Grenoble  
Tél. 04.76.50.93.92  
Fax. 04.76.85.43.94  
contact@udaf38.fr  
www.udaf38.fr

L'Udaf  
de l'Isère

est l'institution départementale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur tout le territoire isérois. Elle anime un réseau de 200 associations familiales et gère des services en direction des familles.